



## Carte de sejour inferieur à contrat de travail à durée déterminée

Par **Atom21**, le **07/07/2024** à **19:34**

Bonjour, ma compagne est depuis 5 ans en France, elle est rentrée comme étudiante. Elle a eu de nombreux renouvellements de titres. Elle travaille depuis la sortie de ses études mais elle n'obtient que des CDD. Et à chaque fois la préfecture ne lui délivre qu'un titre de la durée de son contrat. Pour son dernier contrat, ils lui ont délivré une carte de séjour d'une durée inférieure à la durée de son CDD. On lui avait pourtant délivré un récépissé qui allait au-delà... c'est à rien y comprendre. C'est comme si on ne voulait pas lui laisser un peu de répit... son contrat arrive bientôt à expiration et malgré 20-30 postulations pour retrouver un job elle n'a toujours pas eu de réponse favorable et je sais que sans un nouveau contrat l'état ne lui délivrera pas de nouveau titre! Et elle n'aura même pas le droit au chômage alors qu'elle a cotisé pendant ses dernières années... moi je suis Français et on va bientôt se marier mais le délai d'obtention d'un titre vie privée et familiale ira au-delà de la validité de son titre actuel